



Délibération  
N° 2021-057

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : CREATION D'UNE PISTE INCENDIE DANS LE SECTEUR CAMPU TONDU :  
DEMANDE COMPLEMENTAIRE (2EME PARTIE)

Date de la convocation : 24/09/2021

## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le trente septembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey

**Absents** :

M. ROSSI Alain.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,  
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,  
M. PATRONE Etienne, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 17

Absents : 1

Représentés : 5

*Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.*

Le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que le 9 février dernier, la Commune a délibéré en faveur du projet de création d'une piste incendie dans le secteur de Compu Tondu. Il s'agissait principalement de la réalisation de la mise en l'état débroussaillé, l'installation d'une citerne et l'aménagement d'une clôture de protection de la citerne avec un portillon.

Le 23 mars 2021, le Conseil Municipal a revu le plan de financement car, après réception du dossier par les services, il s'est avéré que l'Office de l'Environnement de la Corse ne finançait plus les pistes incendie.

Des dossiers de demande de financement ont été déposés aux organismes concernés. Suite aux visites techniques préalables à l'homologation de l'ouvrage de protection incendie, il a été demandé des travaux complémentaires. Ceux-ci concernent :

- L'aménagement d'un complément de piste (chemin communal de Campu Tondu)
- La mise en place d'un poteau incendie. Le coût de ces prestations complémentaires est estimé à 45 000 € HT.



Pour assurer le financement de cette deuxième partie de travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide de 20% auprès de la Collectivité de Corse, et une aide de 60% auprès de l'Etat (DETR 2022).

Le Maire informe que ces aides se rajouteront au programme initial qui était le suivant :

<b>OPÉRATION : Création d'une piste incendie dans le secteur Compu Tondu – 1<sup>ère</sup> phase</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
part Collectivité de Corse - Dotation quinquennale	16 800,00 €	40%
part Etat - DETR 2021	16 800,00 €	40%
part COMMUNE - autofinancement	8 400,00 €	20%
<b>Total</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Le plan de financement de la deuxième partie de travaux est le suivant :

<b>OPÉRATION : Création d'une piste incendie dans le secteur de Compu Tondu- 2<sup>ème</sup> phase</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
part Collectivité de Corse	9 000,00 €	20%
part Etat - DETR 2022	27 000,00 €	60%
part COMMUNE - autofinancement	9 000,00 €	20%
<b>Total</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Le plan de financement total se décompose alors de la manière suivante :

<b>OPÉRATION : Création d'une piste incendie dans le secteur de Compu Tondu - Plan de financement total</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
part Collectivité de Corse	25 800,00 €	30%
part Etat - DETR 2021/2022	43 800,00 €	50%
part COMMUNE - autofinancement	17 400,00 €	20%
<b>Total</b>	<b>87 000,00 €</b>	<b>100%</b>





La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve la deuxième partie des travaux du projet de création d'une piste incendie dans le secteur Campo Tondu,
- Fixe ainsi le plan de financement de la deuxième partie des travaux :

<b>OPÉRATION : Création d'une piste incendie dans le secteur de Compu Tondu - 2ème phase</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
part Collectivité de Corse	9 000,00 €	20%
part Etat - DETR 2022	27 000,00 €	60%
part COMMUNE - autofinancement	9 000,00 €	20%
<b>Total</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>100%</b>

- Fixe ainsi le plan de financement total :

<b>OPÉRATION : Création d'une piste incendie dans le secteur de Compu Tondu - Plan de financement total</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
part Collectivité de Corse	25 800,00 €	30%
part Etat - DETR 2021/2022	43 800,00 €	50%
part COMMUNE - autofinancement	17 400,00 €	20%
<b>Total</b>	<b>87 000,00 €</b>	<b>100%</b>

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat au titre de la dotation des territoires ruraux 2021/2022 pour obtenir un taux d'aide de 80%,
- Autorise le Maire à effectuer et signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la Commune.  
Opération 1104

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI

